

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le 08 du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 02/06/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane

ABSENTS EXCUSES : YATTOCHANE Halima a donné procuration à MUGNIER Christophe, MAIRE Céline a donné procuration à MAIRE Frédéric, PAGEAUX ARBAULT Quentin a donné procuration à JACQUIER Olivier

ABSENTS : ABDUL ALIM Jaleela, DEJONGHE Nathalie, CHARMOT Anthony

SECRETAIRE : CAUSARD-SESTAC Jocelyne

D2026_060801

OBJET : Approbation CFU 2025 - Budget principal

Rapporteur : Jocelyne Causard-Sestac

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune;

Vu le rapport sur l'exécution budgétaire 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que Monsieur Jérôme HASSAN, Maire, s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

-D'approuver le CFU 2025 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025	1 548 747,57
Résultat reporté	1 840 525,03
Résultat de clôture avant RAR	3 389 272,60
Solde des RAR	
Résultat de clôture après RAR	3 389 272,60
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025	328 881,69
Résultat reporté	1 325 009,87
Résultat de clôture avant RAR	1 653 891,56
Solde des RAR	856 556,10
Résultat de clôture après RAR	797 335,46
RÉSULTAT GLOBAL	
Résultat global avant RAR	5 043 164,16
Solde global après RAR	4 186 608,06

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



La secrétaire

Jocelyne Causard-Sestac

**Vu pour être annexé aux
délibérations n°D2026_060801 à
n°D2026_060804 du conseil
municipal du 08/06/2026**

**Le Maire,
Jérôme HASSAN**



**La secrétaire,
Jocelyne CAUSARD-SESTAC**

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Introduction :

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif produit par l'ordonnateur (la collectivité) et au compte de gestion produit par le comptable (Direction Générale des Finances Publiques). L'article 242 de la loi de finances pour 2019 avait institué dans quelques collectivités une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU à toutes les collectivités au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU vise notamment plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

La commune de Bons-en-Chablais a décidé de passer au CFU pour son budget principal et ses budgets annexes à compter de la clôture de l'exercice 2024. Aussi, le Conseil Municipal devra dorénavant approuver le Compte Financier Unique et non plus un Compte de gestion et un compte administratif.

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL –

Résultats 2025

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2025 est de :

- 15'734'550.21 € en dépenses.
- 17'612'179.47 € en recettes.

Le résultat brut, correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice, est donc de 1'877'629.26 € dont 1'548'747.57€ en fonctionnement et 328'881.69€ en investissement.

En investissement, les engagements de dépenses et de recettes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement avant le 31 décembre 2025 font l'objet d'un report sur l'exercice 2026. Les reports de dépenses s'élèvent à 1'329'848.90 € et à 473'292.80 € en recettes.

Le solde entre les reports de dépenses et de recettes est déficitaire et s'élève à -856'556.10€.

Le résultat net de l'exercice 2025 correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat des reports. Il s'élève à 1'021'073.16 € dont 1'548'747.57€ en fonctionnement et -527'674.41€ en investissement.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 prennent en compte les résultats cumulés des années précédentes en plus des résultats bruts de l'exercice. Le résultat de clôture global s'élève à +5'043'164.16€ dont +3'389'272.60€ en fonctionnement et +1'653'891.56€ en investissement.

Il conviendra de décider de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025	1 548 747.57
Résultat reporté	1 840 525.03
Résultat de clôture avant RAR	3 389 272.60
Solde des RAR	
Résultat de clôture après RAR	3 389 272.60
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025	328 881.69
Résultat reporté	1 325 009.87
Résultat de clôture avant RAR	1 653 891.56
Solde des RAR	856 556.10
Résultat de clôture après RAR	797 335.46
RÉSULTAT GLOBAL	
Résultat global avant RAR	5 043 164.16
Solde global après RAR	4 186 608.06

Section de fonctionnement

Les mouvements budgétaires (incluant les écritures d'ordre¹) comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2025 sont de :

- 7'438'889.12 € en dépenses
- 8'987'636.69 € en recettes

Décomposition de l'épargne 2025 – épargne brute 23.3%

Recettes réelles de fonctionnement :	8'904'610.98 €
- Dépenses réelles de fonctionnement ² :	6'828'675.62 €
= Épargne brute	2'075'935.36 €
- Remboursement de la dette	654'614.40 €
= Épargne nette	1'421'320.96 €

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi autofinancement, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Ce ratio s'exprime en nombre d'années. Il met en avant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de dette avec l'épargne brute dégagée.

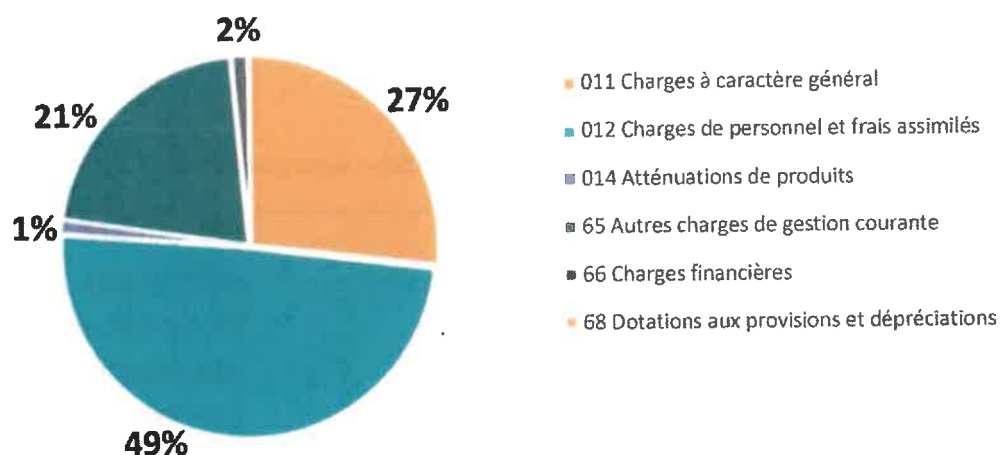
$4'997'361\text{€ (encours de dette au 31/12/25)} / 2'075'935.36\text{(épargne brute 2025)} = 2.41 \text{ ans.}$
 Cet indicateur est donc très loin des seuils d'alerte et de prudence de 10 à 12 ans pour les communes.

¹ Écriture d'ordre : Opération comptable effectuée par l'ordonnateur d'une collectivité qui n'a aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement et qui permet de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice comme les dotations aux amortissements et aux provisions (68), les reprises sur provisions (78), le rattachement des charges et des produits à l'exercice...

² Dépenses et recettes réelles de fonctionnement : ne comprennent pas les écritures d'ordre.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Dépenses réelles de fonctionnement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Années	DRF	Δ N / N-1
2021	5 355 761	
2022	6 394 161	-16.2%
2023	6 526 276	2.1%
2024	6 680 443	2.4%
2025	6 828 676	2.2%

Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à 6'828'676€ en 2025. L’évolution entre 2024 et 2025 représente une hausse de 2%.

1. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Années	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation	Evolution Budgeté	Evolution réalisé
2021	2 293 388	2 251 910	98.2%		
2022	2 874 235	2 792 596	97.2%	25.3%	24.0%
2023	2 998 562	2 933 361	97.8%	4.3%	5.0%
2024	3 283 869	3 193 886	97.3%	9.5%	8.9%
2025	3 508 563	3 371 695	96.1%	6.8%	5.6%

Au 31 décembre 2025, la commune comptait 61.59 ETP rattachés au budget principal.

Les charges de personnel ont augmenté de 5.6% entre 2024 et 2025.

Cette évolution s'explique notamment par :

- l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL au 01 janvier 2025
- la création d'un poste d'AESH (8/35 ième) au 01 septembre 2025
- la création d'un poste de chargé de projet PVD au 01 novembre 2025 : même si ce poste est subventionné à 75%, la subvention n'était pas encore versée en 2025 donc 2 mois de salaire
- l'avancements d'échelon et de grade au titre de 2026
- l'IFSE exceptionnelle suite à une médiation avec un agent qui a quitté la collectivité en 2026
- le remplacement de 2 agents en CMO, sur une partie de 2025 ce qui correspond à 1 ETP si le remplacement était annuel
- l'embauche d'une saisonnière à l'accueil sur quasiment 2 mois, qui n'avait pas été prévue (renfort en raison d'un congé de maternité)

2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Années	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation	Evolution Budgeté	Evolution réalisé
2021	1 643 609	1 535 505	93.4%		
2022	1 972 425	1 809 220	91.7%	20.0%	17.8%
2023	2 082 452	1 771 060	85.0%	5.6%	-2.1%
2024	2 020 865	1 816 504	89.9%	-3.0%	2.6%
2025	1 944 459	1 835 289	94.4%	-3.8%	1.0%

Les charges à caractère général ont évolué de 1% entre 2024 et 2025. Les principaux éléments notables sont les suivants :

- Les dépenses d'entretien et de réparation sur les bâtiments ont augmenté de 36K€ avec notamment la réparation de l'algéco des tennis (13k€), le remplacement éclairage, la réparation chauffage, de la porte de garage et groupe électrogène de la gendarmerie pour un total de 17k€ ou l'entretien des églises pour 7k€.

- L'entretien des réseaux représente une charge de 45K€ (+34K€ vs 2024) principalement lié à la remise en état de l'éclairage public (vol de câble Route de Patessay - Brens), réparation suite accidents (rue de la Scie), tempête (rue de Moachon) ou corrosion (avenue du Jura)),
- Une charge relative à la maintenance des chaudières des bâtiments communaux a été passée en 2025 pour 14k€
- Au niveau de la cantine, les repas représentent un cout supplémentaire de 17K€ soit 8% en raison de la révision du tarif unitaire (+1.6%) et de nombre de repas servis (+3'500 repas)
- A contrario, les frais d'entretien et de réparation sur matériel roulant s'élèvent à 18K€, en baisse de 20K€ par rapport à 2024
- Les frais juridiques liés à des contentieux sont en baisse. Ils représentaient 32K€ en 2024 et 9K€ en 2025.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante s'élève à 1'444'043.31€ et comporte principalement les subventions aux autres budgets (Crèche, Ecole de Musique, CCAS, Centre de santé) et aux associations externes (MJC, OGEC St Joseph, FOL...).

Subventions versées	2023	2024	2025
EMMID	256 300	275 000	200 000
Cente de santé	263 000	100 000	145 000
CCAS	10 000	15 000	25 000
Creche	330 000	390 000	416 000
MJC	145 664	144 690	134 440
FOL	241 119	241 119	145 972
Saint Joseph	109 846	116 151	126 708
RAM		22 555	14 900
Associations + Foires	49 903	41 415	44 200
Total	1 405 832	1 345 930	1 252 220

4. Les autres dépenses

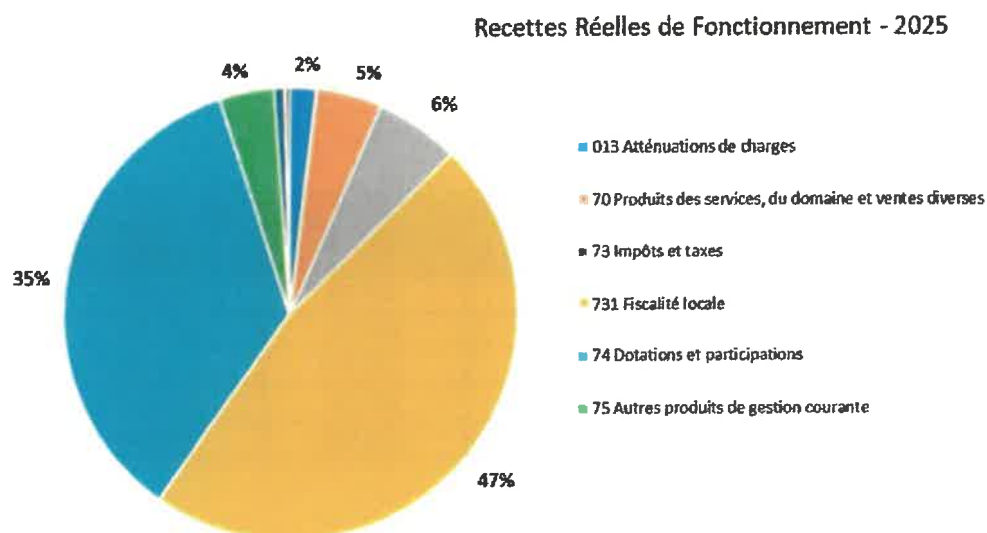
Années	Chap. 66 - Charges Financières (intérêts)	Chap. 67 - Charges spécifiques	Chap. 68 - Atténuation de produits
2021	137 421	406	119 779
2022	132 753	289	118 960
2023	120 369	15	21 631
2024	108 498	732	35 001
2025	95 942	-	79 582

Les charges financières correspondent aux frais des intérêts des emprunts qui ont été contractés par la commune. Ces frais sont en baisse constante car la commune n'a pas souscrit d'emprunts depuis 2021.

Les charges exceptionnelles spécifiques correspondent à des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Enfin, au chapitre 014, on retrouve principalement le prélèvement au titre de la loi SRU pour un montant de 36 576.28 € (carence en logements sociaux).

➤ **Les recettes de fonctionnement :**



Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

	RRF	Evolution
2021	6 651 573	-
2022	7 001 957	5.3%
2023	7 666 923	9.5%
2024	8 349 901	8.9%
2025	8 904 611	6.6%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8'904'610.98€ en 2025. L'évolution entre 2024 et 2025 est de +6.6 %.

1. La fiscalité directe locale :

Les recettes de fiscalité directe locale sont composées des produits des taxes foncières et d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires, des produits des taxes additionnelles sur les droits de mutation à titre onéreux, de la taxe de séjour et de la taxe sur les pylônes électriques et sur la consommation finale d'électricité ainsi que des droits de place (emplacements des commerçants sur les marchés). Elles représentent 47% des recettes réelles totales.

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels ont augmenté de +1.7% en 2025⁴, en lien avec l'indice IPCH publié en novembre 2024 par l'INSEE. Cette augmentation légale ainsi que l'augmentation des taux votée en 2024 et des bases physiques (nouvelles constructions, piscines, etc...) ont rapporté 105K€ de plus entre 2024 et 2025.

La mise en place de la taxe de séjour en 2024 a généré 12k€ de recettes. Les recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation enregistrent quant à elles une hausse de +160k€ après deux années de baisse continue. La modification du calendrier de versement de la taxe sur la consommation finale d'électricité collectée a engendré une recette supplémentaire de 104k€ en 2024. En 2025, cette taxe retrouve son niveau annuel à environ 140K€. Ce chapitre augmente de 202K€ au global.

	Impôts directs locaux	Taxe additionnelle sur DMTO	Autres taxes locales
2021	2 242 860	433 289	155 497
2022	2 347 338	458 613	209 202
2023	2 725 261	290 766	141 639
2024	3 486 650	252 983	261 073
2025	3 592 011	413 922	196 513

⁴ Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/es-bases-des-impots-locaux-seront-automatiquement-augmentees-de-17-en-2025?>

2. Les dotations et participations :

	Fonds Genevois	DGF	DSR	Autres dotations
2020	1 538 857.00	331 819.00	338 340.00	275 783.93
2021	1 590 342.00	334 419.00	358 967.00	257 298.40
2022	1 624 085.00	338 706.00	380 584.00	292 712.17
2023	1 763 633.00	344 917.00	421 870.00	409 190.79
2024	1 806 535.00	354 619.00	468 539.00	172 617.38
2025	1 924 466.25	372 993.00	552 005.00	283 637.00

Le montant perçu par la commune au titre de l'allocation relative à la Compensation Financière Genevoise était de 1'924'466€ en 2025. Il représente 21.6% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et la DNP⁵ (Dotation Nationale de Péréquation) représentent 11.5% des recettes réelles.

Les autres dotations sont constituées notamment par le remboursement du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) en fonctionnement (16'198 €), les compensations des exonérations de différentes taxes (100'877 €) et la dotation pour les titres sécurisés (24'635€, dispositif de recueils pour les cartes d'identité et les passeports).

3. Les autres recettes :

	Chap. 73 Impôts et taxes	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	Chap. 70 Produits des services	Chap. 76 Produits financiers	Chap. 013 Atténuations de charges
2020	591 984,00	240 383,66	206 374,77	65 801,65€	69 452,04
2021	591 984,00	233 954,83	313 988,54	65 799,25	51 989,05
2022	540 456,00	246 666,64	348 057,24	65 760,05	47 243,04
2023	540 456,00	332 641,33	504 161,91	65 838,05	42 575,89
2024	540 456,00	433 398,95	425 678,81	65 797,65	42 817,46
2025	540 456,00	348 915,46	413 208,04	65 800,85	167 310,70

Le **chapitre 73 Impôts et taxes** est constitué de l'attribution de compensation de Thonon agglomération (537 432€, montant découlant du rapport de la CLECT du 12.10.21) et du FNGIR (3 024€, mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, non dynamique).

Le **chapitre 75 Autres produits de gestion** est composé à 67.2% des loyers des biens appartenant à la commune.

⁵ La DNP a été créée dans le cadre d'une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour renforcer les mécanismes de péréquation entre communes en 2024.

Il enregistre une baisse de 85K€ en 2025 par rapport à 2024 en raison d'un remboursement exceptionnel en 2024 de la FOL (83K€ trop perçus en 2023) et de remboursements de sinistres plus importants en 2024 qu'en 2025 (impact 11K€).

Les subventions Maison France Service atteignent 72K€ contre 56K€ en 2024 (département pour 27K€ et 45K€ de l'Etat) et celle versée pour le financement du chef de projet petites villes de demain s'élève à 13K€.

Le **chapitre 70 Produit des services** est en légère baisse de 13K€ par rapport à 2024.

Ce chapitre est composé à 71.5% des recettes de vente de repas du restaurant scolaire.

Il convient de noter une baisse des revenus liés à la régie cantine de 61K€ qui suit une tendance ayant commencé depuis 2023.

Les remboursements de frais liés à la convention d'entretien des fosses pluviales de Thonon Agglo sont mécaniquement en baisse de 14K€ suite au versement de deux années en 2024 (2023+2024)

Ces baisses sont partiellement compensées par des recettes de coupes de bois qui se situent à 42K€ et une refacturation des factures payées par le budget principal pour les budgets annexes à hauteur de 25K€ inexistante en 2024.

Section d'investissement

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2025 sont de :

- 8'295'661.09 € en dépenses
- 8'624'542.78 € en recettes

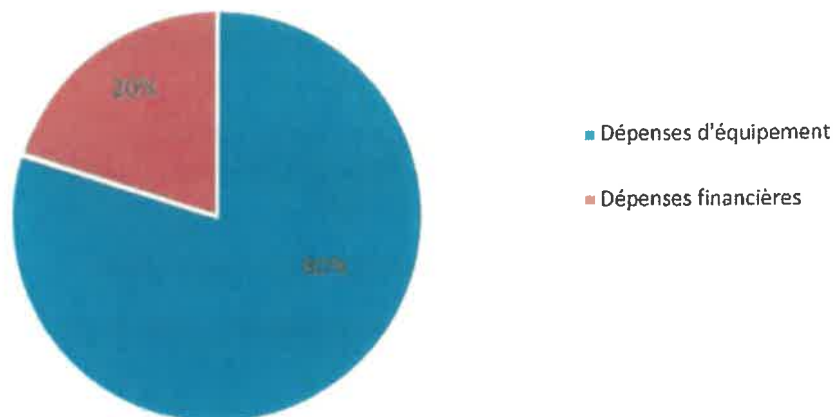
➤ Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3'264'255.07 € en 2025.

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

La dette est composée d'emprunts bancaires et d'emprunts auprès du Syane sur des travaux précédemment réalisés.

Répartition des dépenses réelles d'investissement



1. Les dépenses d'équipement

En 2025, les dépenses d'équipement sont de 2'609'641€. Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21,23 et 27.

	Total voté	Réalisé (CA)	Taux de réalisation (par rapport au voté)
2020	6 485 323.34	1 122 642.16	17.3%
2021	5 514 428.88	2 313 982.58	42.0%
2022	5 124 419.64	1 116 545.50	21.8%
2023	3 436 973.77	1 807 529.99	52.6%
2024	3 583 590.51	1 622 414.08	45.3%
2025	7 005 460.45	2 609 640.67	37.3%

Les principales dépenses d'équipement effectuées en 2025 sont les suivantes :

Service Voirie : 1M€ d'investissement dont :

- Liaison Brenthonne / Bons : 487K€
- Sécurisation de la rue Versonnex : 142k€
- Enfouissement Boutassière : 70K€
- Sécurisation école et végétalisation rue de l'avenir : 80K€
- Signalisation information Locale : 58K€
- Sécurisation sortie du Collège : 20K€

Urbanisme : 994K€ correspondant à la clôture du budget ZAC (687K€) et au remboursement du capital des portages pour 301K€,

Cimetières : 108K€ dont 67K€ pour la reprise de concessions échues ou en état d'abandon, 22K€ dans la création d'ossuaires et 17K€ associés au projet d'engazonnement.

Enfance et jeunesse : Aménagement d'une aire de jeux pour 52K€ et du Street Work Out d'une valeur de 15K€

Réseaux : Versement à Thonon Agglo des attributions de compensations annuelles dans le cadre de la défense Incendie et de la gestion des eaux pluviales pour 65K€ et solde de la participation aux travaux d'enfouissement route du Communal pour 55K€,

Travaux pour l'aménagement de la salle des mariages de la Mairie : 53K€

Aménagement de la salle d'exposition de la Maisons Marchand pour un montant total de 37K€,

Diagnostic architectural de l'église de Brens pour 33K€,

Achat de 2 Véhicules électriques pour les services technique d'une valeur de 18K€ l'unité

2. Les dépenses financières

Le remboursement du capital de la dette représente 653'364€ en 2025.

Ce montant concerne les établissements bancaires pour 574'415€ et le Syane à hauteur de 78 949,30 €.

Ci-dessous le profil d'extinction de la dette de la commune.

**Extinction de la dette - Remboursement du capital -
Emprunts bancaire en K€**



3. Portage Fonciers

La commune rembourse également à l'EPF (Etablissement Public Foncier) des échéances pour l'acquisition de biens immobiliers mais qui ne rentrent pas à proprement parler dans la dette de la collectivité et que l'on retrouve dans les dépenses d'équipements.

Ci-dessous l'échéancier prévisionnel :

Nature du portage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Acquisition propriété des Consorts Lavy-Bâtiment Lavy	226 064	220 800	215 354	209 909	204 784	199 562	194 341	189 119	187 253					
Acquisition propriété Chantal Bree-					43 344	42 610	41 875	41 141	40 406	39 672	38 938	38 203	37 469	36 734
Acquisition propriété SICARD & Roche-					44 202	43 453	42 704	41 955	41 206	40 457	39 708	38 959	38 210	37 461
Acquisition propriété Marchand					100 934	98 772	96 609	94 446	91 922					

➤ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3'065'948.97€.

Elles sont principalement constituées des écritures de clôture du budget de la ZAC pour 2'508'043€.

Les autres recettes d'investissement perçues par la commune en 2025 sont :

- 176'756€ de Fonds de Compensation de la TVA (dont 4K€ de complément 2019)
- 20'222€ de Taxe d'Aménagement
- 360'929€ de subventions :
 - 278'376€ du département de la Haute-Savoie : Aménagement du centre de santé, liaison Brenthonne-Bons
 - 45'969€ de l'Etat : Maison France Services, sécurisation du groupe scolaire et mise en œuvre des documents d'urbanisme
 - 30'000€ de la Région : installation de la vidéoprotection
 - 6'584€ du Syane pour l'éclairage public

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CENTRE DE SANTE -

Le Centre de Santé Communal est en exploitation depuis mi-novembre 2023.

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2025 est de :

- 905 338.66 € en dépenses.
- 930'124.72 € en recettes.

Le résultat brut, correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice, est donc de 24'786.06€ dont -16'091.77€ en fonctionnement et +40'877.83€ en investissement.

En investissement, les engagements de dépenses et de recettes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement avant le 31 décembre 2025 font l'objet d'un report sur l'exercice 2026. Les reports de dépenses s'élèvent à 38'889.07 €. Aucune recette ne passe en reste à réaliser.

Le résultat net de l'exercice 2025 correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat des reports. Il s'élève à -14'103.01€ dont -16'091.77€ en fonctionnement et +1'988.76€ en investissement.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 prennent eux en compte les résultats cumulés des années précédentes en plus des résultats bruts de l'exercice. Le résultat de clôture global s'élève à + 39'722.93 € dont +14'762.66 € en fonctionnement et +24'960.27€ en investissement.

Il conviendra de décider de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025	- 16 091.77
Résultat reporté	30 854.43
Résultat de cloture avant RAR	14 762.66
Solde des RAR	
Résultat de clôture après RAR	14 762.66
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025	40 877.83
Résultat reporté	22 971.51
Résultat de cloture avant RAR	63 849.34
Solde des RAR	- 38 889.07
Résultat de clôture après RAR	24 960.27
RÉSULTAT GLOBAL	
Résultat global avant RAR	78 612.00
Solde global après RAR	39 722.93

La subvention du budget principal versée au budget centre de santé s'est élevée à 145 000 € en 2025.

RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- BUDGET ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THEATRE ET DANSE -

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2025 est de :

- 519'208.77 € en dépenses.
- 501'102.01€ en recettes.

Le résultat brut, correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice, est donc de -18'106.76€ dont -15'268.99€ en fonctionnement et -2'837.77€ en investissement.

Le résultat net de l'exercice 2025 atteint -25'895.47€. Il correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat des reports qui s'élèvent à -7'788.71€.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 prennent eux en compte les résultats cumulés des années précédentes en plus des résultats bruts de l'exercice. Le résultat de clôture global s'élève à +27'420.76€ dont +663.91€ en fonctionnement et +26'756.85€ en investissement.

Il conviendra de décider de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025	15 268.99
Résultat reporté	15 932.90
Résultat de clôture avant RAR	663.91
Solde des RAR	-
Résultat de clôture après RAR	663.91
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025	2 837.77
Résultat reporté	37 383.33
Résultat de clôture avant RAR	34 545.56
Solde des RAR	7 788.71
Résultat de clôture après RAR	26 756.85
RÉSULTAT GLOBAL	
Résultat global avant RAR	35 209.47
Solde global après RAR	27 420.76

La subvention du budget principal versée au budget EMMTD s'est élevée à 200 000 € en 2025.

RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- BUDGET ZAC PRE DE LA COLOMBIERE -

L'exercice 2025 est marqué par la clôture de l'opération et du budget associé.

Les résultats de clôture 2025 du budget ZAC s'élève à -1'530'618.35 0€ en investissement soit un résultat global de clôture à -1'530'618.35€.

Il conviendra d'intégrer ce résultat dans celui du budget principal lors de son affectation.

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2025	- 5 295 981.32
Résultat reporté	3 765 362.97
Résultat de clôture avant RAR	+ 1 530 618.35
Solde des RAR	
Résultat de clôture après RAR	- 1 530 618.35
INVESTISSEMENT	
Résultat 2025	3 760 388.81
Résultat reporté	- 3 760 388.81
Résultat de clôture avant RAR	-
Solde des RAR	-
Résultat de clôture après RAR	-
RÉSULTAT GLOBAL	
Résultat global avant RAR	- 1 530 618.35
Solde global après RAR	- 1 530 618.35